



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2013

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 4 juin 2013
2. 6513 Projet de loi relative à la vente à découvert d'instruments financiers, mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit
 - Rapporteur : Monsieur Fernand Boden
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. François Bausch, M. Eugène Berger en remplacement de M. Fernand Etgen, M. Fernand Boden, M. Norbert Hauptert, M. Marc Lies, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Fernand Etgen

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 4 juin 2013

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. 6513 **Projet de loi relative à la vente à découvert d'instruments financiers, mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 236/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 sur la vente à découvert et certains aspects**

des contrats d'échange sur risque de crédit

Le rapporteur présente l'avis complémentaire du Conseil d'Etat. Suite au commentaire de ce dernier au sujet de l'amendement 1, il propose de revenir au texte initial de l'article 2, paragraphe (1), points b) et g).

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. Divers

- La Commission examine la réponse du Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures à un courrier qu'elle lui avait envoyé à la suite de l'examen du rapport d'activité (2011-2012) de la Médiateure. Comme il s'avère que cette réponse a également été transmise à la Commission des Pétitions, il est convenu que cette dernière se chargera de sa communication à la Médiateure.
- La date du 25 juin 2013 est retenue pour l'examen de l'avis du Conseil d'Etat portant sur le projet de loi 6471 qui sera rendu le 18 juin 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2013

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Michel Wolter